

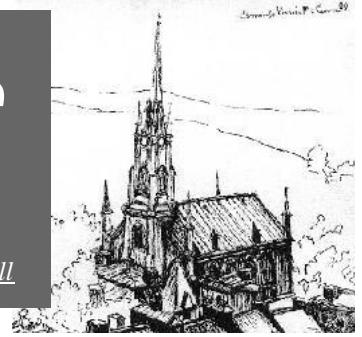
Printemps 2004

Mars, Avril, Mai

La Parpaille

Église unie Saint-Pierre & Pinguet

Gravure par Edmonde Poirier Mc Connell



Pasteur Gérald Doré
78, rue Sainte-Ursule
Québec (Qc) G1R 4E8
Tél: (418) 692-3422

www.egliseunie.org/paroisses/st-pierre
www.egliseunie.org/paroisses/pinguet

Courriel : eustpierre@qc.aira.com

Présidente : Nicole Hamel
Vice-président (Pinguet) : Maurice Daigle

(418) 848-5497 rejnica@sympatico.ca
(418) 598-9134

Dans ce numéro :

En manchette ce printemps 1

Ordre du jour proposé pour l'assemblée générale annuelle 2

Ordre du jour de l'assemblée générale spéciale 2

Mot du pasteur Notre église est un sanctuaire Par Gérald Doré 3

Calendrier des activités régulières et spéciales 3

Nouvelles brèves 5

Articles 6

Recensement 2004 11

EN MANCHETTE CE PRINTEMPS

Sanctuaire

Depuis le 9 février, notre église est un « sanctuaire ». En plus du sens original de lieu voué au culte, un « sanctuaire » est une église ou autre lieu sacré où le droit d'asile est accordé à une personne privée de statut légal et menacée de déportation, en vertu d'une décision administrative. Mohamed Cherfi que nous hébergeons est dans cette situation et il serait en danger s'il était déporté. Les médias vous ont largement informés à ce propos et plusieurs articles de ce numéro vous en diront davantage.

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Notre assemblée générale annuelle aura lieu le samedi 20 mars, de 13 h 30 à 16 h 30, dans la salle communautaire de l'église. Nous tentons pour la première fois de tenir notre assemblée générale annuelle un samedi, afin de disposer de plus de temps pour les questions et la discussion. Quand nous tenons l'assemblée générale annuelle le dimanche après le culte, nous ne dispo-

sons que de deux heures avant le repas de midi, et il faut passer vite sur les rapports et autres sujets. Il en résulte de l'insatisfaction tant pour les personnes qui rendent compte de leur travail à l'assemblée que pour celles qui veulent poser des questions. Si la participation est suffisante, nous retiendrons cette formule pour les années à venir. Venez nombreux. L'assemblée générale annuelle, c'est la démocratie en action dans l'église. Si des parents en font la demande, un service de garderie sera assuré. Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de cette assemblée.

Convocation à une assemblée générale spéciale

Les points statutaires que nous devons discuter lors de notre assemblée générale annuelle ne nous laissent pas de temps pour prendre des décisions sur des questions d'actualité qui demandent réflexion et dialogue. Nous tiendrons donc une assemblée générale spéciale, le dimanche 16 mai, après le culte, de 10 h 30 à 12 h 30. Elle sera suivie d'un repas

communautaire pour lequel nous vous demandons d'apporter un plat à partager. Si des parents en font la demande, un service de garderie sera assuré. **Les deux points à l'ordre du jour de cette assemblée seront présentés plus loin.**

Recensement

Tous les deux ans, à cette période de l'année, nous procédons au recensement des membres et sympathisant/e/s de la paroisse. **Nous vous demandons de remplir à cet effet le questionnaire ci-joint et de le remettre en main propre ou de le retourner au pasteur d'ici le 31 mars 2004.** Nous adressons une demande pressante aux personnes qui souhaitent voir leur nom retiré de la liste de la paroisse. Veuillez, s'il vous plaît, nous retourner le questionnaire avec la réponse appropriée. Vous nous permettrez ainsi d'avoir un aperçu réaliste du nombre de personnes qui cheminent ou sympathisent présentement avec nous dans leur démarche de foi ou leur démarche spirituelle. Merci de votre collaboration!

ISSN: 1703-5279



Ordre du jour proposé pour l'assemblée générale annuelle du samedi 20 mars 2004

1. Ouverture à 13 h 30 et désignation d'un(e) président(e) et d'un (e) secrétaire d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Droit de vote élargi aux personnes présentes
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2003
5. Rapport du Conseil de paroisse
6. Rapport financier, prévisions budgétaires et vote d'un montant sur la réserve pour la rénovation de Pinguet
7. Rapport du Conseil des Ancien/ne/s
8. Rapport pastoral
9. Rapport de l'école du dimanche
10. Rapport de l'intendance
11. Rapport des fiduciaires
12. Autres rapports (s'il y a lieu)
13. Élection des membres du Conseil de paroisse et autres responsables
14. Élection d'un membre au Conseil des ancien/ne/s sur nomination par les membres actuels
15. Élection des fiduciaires de Saint-Pierre et de la charge pastorale. Réception de la liste des fiduciaires élus par Pinguet
16. Élection d'un/e représentant/e au Comité de propriété de Chalmers-Wesley
17. Élection d'un/e représentant/e au Comité des finances de Chalmers-Wesley
18. Renouvellement de notre adhésion au Comité des citoyens du Vieux-Québec et élection d'un/e représentant/e
19. Élection de représentant(e)s de la paroisse à la Plénière du Consistoire(s) et à l'Assemblée annuelle du Synode (1)
20. Représentation de la paroisse lors de la consécration comme pasteure de Geneviève Trudel, membre de cette paroisse
21. Autre(s) représentant/e/s (s'il y a lieu)
22. Divers
23. Levée de l'assemblée à 16 h 30

Ordre du jour de l'assemblée générale spéciale du dimanche 16 mai 2004

1. Adoption de notre projet de mission

Le projet préliminaire est paru dans le *Mot du pasteur* du numéro d'hiver de *La Parpaille*.

2. Adoption et enregistrement d'une déclaration d'inclusivité

Une paroisse inclusive est une paroisse où non seulement les personnes de toutes les orientations sexuelles sont les bienvenues, mais où leur présence et leur contribution à tous les aspects de la vie en Église sont considérées comme un enrichissement pour la communauté. La déclaration d'inclusivité d'une paroisse est enregistrée auprès du groupe *Affirm United* (sans traduction à ce jour!) de notre Église. Bien que le programme des paroisses inclusives soit centré sur le ministère de l'Église avec les personnes gaies, lesbiennes et bisexuelles, on comprend que les paroisses qui y adhèrent feront preuve d'ouverture à l'égard de toutes les personnes marginalisées. Une brochure expliquant le programme des paroisses inclusives est disponible sur demande.

Mot du pasteur

Notre église est un sanctuaire

Par Gérald Doré

« ...vous aurez six villes de refuge... » (Nb 35, 13)

Le 34^e Conseil général de l'Église unie (1992) a reconnu le droit moral et la responsabilité des paroisses de servir de sanctuaires pour les légitimes demandeurs du statut de réfugié à qui ce statut a été refusé. Cette tradition du droit d'asile dans les églises ou autres lieux sacrés est très anciennes. Sous le régime de la loi médiévale, les personnes qui fuyaient la justice ou un créancier y bénéficiaient de l'immunité d'arrestation. La coutume a pourtant des origines encore plus ancienne qui remontent aux temps bibliques. Au livre des Nombres, Dieu dit à Moïse de demander aux fils d'Israël de réserver six villes pour qu'elles servent de refuge pour quiconque aura tué involontairement et se trouvera, de ce fait, sous la menace d'une vengeance par les proches de la victime.

Imaginez! Si aux temps bibliques, des villes étaient consacrées comme refuges pour les auteurs d'homicides involontaires, à plus forte raison som-

mes-nous justifiés d'ouvrir aujourd'hui nos lieux de cultes. Nous y accueillons en effet des personnes menacées d'atteinte à leur intégrité physique et à leur vie par une déportation vers un pays où sévit une guerre civile et où les droits humains ne sont pas respectés.

Si le Nouveau Testament ne parle pas de la tradition des villes de refuge, il contient néanmoins l'épisode de l'exil de Joseph, Marie et Jésus en Égypte, dans le but de se mettre à l'abri d'un pouvoir despotique qui ne reculait pas devant l'assassinat pour réaliser ses fins politiques, le pouvoir d'Hérode le Grand. L'octroi du droit d'asile à une personne dont la vie est mise en danger par une décision politique répond au commandement que Jésus nous adresse d'aimer notre prochain.

Cet amour que nous donnons en assumant les risques et les inconvénients nous comble de bénédictions. Notre église a élargi les cadres de sa

vocation culturelle et historique. Elle est par les temps qui courent une ruche bourdonnante de solidarité. Des jeunes dans la vingtaine et la trentaine, dont peu d'entre eux sans doute avaient une opinion bien positive de la religion chrétienne, voient dans notre geste un témoignage qui la revalorise. Des échanges chaleureux ont lieu. La dynamique interreligieuse que nous vivons une fois l'an, lors de la *Nuit de la spiritualité*, cette dynamique s'actualise maintenant chaque jour dans nos locaux, à travers les prières que Mohamed, notre protégé, adresse à Dieu, selon le rite de la tradition musulmane. Sans doute beaucoup d'autres bénédictions sont à venir, dans la foulée de celles-ci et au milieu des difficultés que nous allons traverser avec Mohamed. Celui-ci est algérien et musulman. « Ces six villes serviront de refuge aussi bien aux fils d'Israël qu'à l'émigré et à l'hôte de passage au milieu d'eux... » (Nb 35, 15).

Calendrier des activités régulières et spéciales

Pour toute information sur les activités de l'Église unie Saint-Pierre, vous pouvez téléphoner à l'église Saint-Pierre ou visiter son site Internet. Pour les activités de l'Église unie Pinguet, vous pouvez téléphoner à Maurice Daigle : (418) 598-9134.

Mars 2004

Jeudi le 4 :	Réunion du Conseil de paroisse à 19 h.
Dimanche le 7 :	Culte à Saint-Pierre à 9 h 15 avec Sainte Cène (garderie).
Dimanche le 14 :	Culte à Saint-Pierre à 9 h 15 avec école du dimanche pour les enfants de 4 à 12 ans et garderie pour les tout-petits.
Jeudi le 18 :	Étude biblique à 19 h 30.
Samedi le 20 :	Assemblée générale annuelle de 13 h 30 à 16 h 30 (voir la convocation et l'ordre du jour dans ce numéro).
Dimanche le 21 :	Culte à Saint-Pierre à 9 h 15 (garderie). Culte à Pinguet à 14 h 30.
Dimanche le 28 :	Culte à Saint-Pierre à 9 h 15 avec école du dimanche pour les enfants de 4 à 12 ans et garderie pour les tout-petits.

Événements spéciaux de mars

- Jeudi le 11 : Réunion de *Entre nous...*, groupe d'accueil des gais et lesbiennes, à 19 h
- Du jeudi 11 au samedi 13 : Notre pasteur sera dans la région de Montréal pour une série de réunions : Comité d'animation et conseil de l'Unité des ministères en français (UMiF), Comité des relations pastorales et de la formation et Exécutif du Consistoire.
- Samedi le 27 : Mariage de Mireille Farazli et Jean-Louis Morency à 14 h.
-

Avril 2004

- Dimanche le 4 : Culte à Saint-Pierre à 9 h 15 (garderie).
Pas de Sainte Cène, en raison de l'absence du pasteur qui sera remplacé pour ce culte.
- Dimanche le 11 : Culte de Pâques avec Sainte Cène à Saint-Pierre, avec école du dimanche pour les enfants de 4 à 12 ans et garderie pour les tout-petits.

Culte de Pâques avec Sainte Cène à Pinguet.
- Dimanche le 18 : Culte à Saint-Pierre à 9 h 15 (garderie).
- Jeudi le 22 : Étude biblique à 19 h 30.
- Dimanche le 25 : Culte à Saint-Pierre à 9 h 15 avec école du dimanche pour les enfants de 4 à 12 ans et garderie pour les tout-petits.
-

Événements spéciaux d'avril

- Du vendredi 2 au dimanche 4 : Notre pasteur sera à Ottawa avec deux délégué/e/s laïques de la paroisse pour participer à l'assemblée générale du Consistoire.
- Jeudi le 8 : Souper du Jeudi Saint. Chacun apporte un plat à partager. Nous dresserons la table ensemble selon le nombre de personnes présentes. Nous partagerons le pain et le vin pendant le repas, en mémoire du Seigneur Jésus.
- Vendredi Saint le 9 et Samedi Saint le 10 : Des liturgies bilingues seront célébrées à la cathédrale anglicane, avec possiblement une première étape dans notre église. Des précisions seront apportées à ce sujet.
-

Mai 2004

- Dimanche le 2 : Culte à Saint-Pierre à 9 h 15 avec Sainte Cène (garderie). Ce culte fera suite à la *Nuit de spiritualité* interreligieuse qui aura eu lieu dans notre église, depuis le samedi soir à 19 h jusqu'au dimanche matin à 7 h (voir plus bas dans les événements spéciaux de mai).
- Dimanche le 9 : Culte à Saint-Pierre à 9 h 15 avec école du dimanche pour les enfants de 4 à 12 ans et garderie pour les tout-petits.
Culte à Pinguet à 14 h 30.
- Dimanche le 16 : **Culte à Saint-Pierre à 9 h 15 (garderie), suivi d'une assemblée générale spéciale, de 10 h 30 à 12 h 30 et d'un repas à partagé (apportez un plat) à compter de 12 h 30.**
- Jeudi le 20 : Étude biblique à 19 h 30.

- Dimanche le 23 : Culte à Saint-Pierre à 9 h 15 avec école du dimanche pour les enfants de 4 à 12 ans et garderie pour les tout-petits.
Culte à Pinguet à 14 h 30.
- Dimanche le 30 : Culte à Saint-Pierre à 9 h 15 (garderie).

Événements spéciaux de mai

- Du samedi 1^{er} mai, 19 h au dimanche 2 mai 7 h : *Nuit de la spiritualité pour un monde debout!* Outre des représentants de diverses confessions chrétiennes, sont invités des personnes engagées dans les autres traditions religieuses représentées à Québec. Ce sera une nuit *portes ouvertes* qui se tiendra dans notre église.
- Samedi le 8 : Mariage de Christiane Blanchet et de Claude Samson à 14 h.
- Samedi le 22 : Mariage de Guylaine Thibault et Pierre Paré à 16 h.
- Du vendredi 28 mai au dimanche 30 mai : Assemblée générale annuelle du Synode Montréal & Ottawa dont nous faisons partie par notre rattachement au Consistoire Laurentien. Notre pasteur participera à cette assemblée en compagnie d'un/e délégué/e laïque de la paroisse. Il sera remplacé pour le culte du dimanche.
- Samedi le 29 : Consécration comme pasteure de Geneviève Trudel, membre de notre paroisse. La cérémonie aura lieu le soir, dans le cadre de l'assemblée générale annuelle du synode, sur le campus du CEGEP John-Abbott, à Ste-Anne-de-Bellevue. Nous organiserons du co-voiturage pour les membres et ami/e/s de la paroisse qui voudront y assister et témoigner ainsi leur reconnaissance à l'égard du ministère consacré de Geneviève.

Nouvelles brèves

Mécènes (« Mes cennes ») demandé(s) pour Pinguet

Par Gérald Doré, pasteur et président du Comité des fiduciaires

Nous avons besoins de 50 000 \$ pour les rénovations de l'église de notre paroisse Pinguet à St-Damase-des-Aulnaies. Nous avons déjà en mains 12 000 \$. Un autre 5 000 \$ sera éventuellement pris sur la réserve de la paroisse Saint-Pierre, si l'assemblée générale annuelle en décide ainsi. Il nous manque donc 33 000 \$. Nous avons besoin de dons substantiels ou encore d'un ou quelques prêts sans intérêt à être remboursés sur une période d'une dizaine d'années. Pour en savoir plus sur l'Église unie Pinguet, visitez le site www.egliseunie.org/paroisses/pinguet. Pour donner suite à cet appel de fonds, téléphonez-moi au 692-3422.

Accueil des gais et lesbiennes

Par Gérald Doré, pasteur et président du Conseil des ancien/ne/s

En réponse à une demande formulée par Nicole Hamel, le Conseil des ancien/ne/s lui a donné le mandat de former et animer un groupe d'accueil des gais et lesbiennes, avec autorisation d'utiliser les locaux de l'église pour ses réunions. Le pasteur Martyn Sadler l'assistera jusqu'à son départ de Québec. Une première rencontre a eu lieu le 26 février. Une autre est prévue pour le 11 mars (voir le calendrier des événements spéciaux de mars).

Besoin d'un/e bénévole pour la garderie

Par Ginette Senneville, responsable des contacts

Nous avons instauré tout récemment un service de garde à l'Église unie Saint-Pierre qui fait appel à un ensemble de bénévoles. Depuis janvier 2004, nous comptons actuellement sept bénévoles qui ont accepté à tour de rôle de s'oc-

cuper de la garderie, soit une fois par deux mois. Nous les en remercions. Cependant, il manque toujours une huitième personne à l'appel afin de que les noms ne reviennent pas deux fois. Si vous êtes intéressés, contactez Nicole Hamel qui a mis sur pied le projet, le pasteur ou moi. Grâce au temps que vous consacrez en vous joignant à nous, nous améliorons ainsi la qualité de vie de notre Église. Merci. Mon numéro de téléphone : 622-3734.

Il n'y a pas de petites économies...

Par Philippe Hourtiguët, membre du Conseil de paroisse

La plupart des demeures québécoises ont de vieux chaudrons recyclés en vide-poches pour petite monnaie. Ils trônent sur quelque étagère obscure, jamais vidés, toujours plus lourds car nous repoussons continuellement le mo-

ment de gérer la valeur vague de leur contenu. D'où l'idée de remplacer vos chaudrons par des tirelires réutilisables en plastique, car les enfants de notre communauté seraient très heureux d'affecter ces petites pièces à l'amélioration de leur documentation, de leur équipement ou à la réalisation de leurs projets.

Nous vous échangerons une tirelire pleine contre une vide + un gros « MERCI ». Si vous n'avez pas de chaudron en service à la maison, vous êtes invités à vous munir quand même d'une tirelire. Nous avons encore quatre authentiques petits cochons en plastique à distribuer à l'église.

Jocelyne Barnabé a accepté de coordonner l'opération. Téléphone : 628-0725.

Articles

Un engagement familial pour la paix

Par Jean-Daniel Bourgault

Ce texte a été lu lors de la célébration œcuménique sur la paix que nous avons partagée avec FideArt, centre-Dieu catholique de la foi et des arts, le 18 janvier dernier.

Je ne suis pas, et de très très loin, un Gandhi, ni un Mandela ou un Martin Luther King. Ni Naomi Klein, ni même Jaggi Singh. Je n'ai jamais été matraqué ou gazé. Je n'ai même jamais été arrêté, si ce n'est une fois (une seule) pour un feu de circulation jaune orange... Je ne suis dans aucun comité, membre officiel d'aucun groupe, ni porte-parole de quoique ce soit. Je ne vends pas de macaron, je ne distribue pas de tracts, je ne sais pas trop où est Porto Allegre sur la carte. Bref, je n'ai rien à vous offrir du côté glamour du mouvement pacifiste ou altermondialiste, car je ne suis qu'un simple petit ouvrier de la base, pas même un contremaître, encore moins un leader... Aussi médiatisable qu'une porte de grange.

Mais alors, devez-vous bien vous demander, mais alors... qu'est ce qu'il fait là?

Je suis père de famille, ce qui n'est pas rare, mais qui me fait réaliser qu'une des choses que je partage vrai-

ment avec Martin Luther King, c'est que nous aussi, ma conjointe et moi, avons un rêve. Le rêve qu'un jour les bruits de bottes deviennent de la musique à danser, que les mines antipersonnelles se transforment en pommes de terre et que les missiles se muent en hôpitaux, en Afrique ou ailleurs. Il y a probablement plusieurs manières de mettre au monde ce rêve. Mais tout comme la Charte des droits ne s'est pas écrite en un jour, il faut être patient. Aussi, un des points centraux de notre action, à Christine et moi, est la volonté de passer le flambeau à la prochaine génération. De donner à nos deux garçons, ce rêve, ce besoin d'espérer, que le monde PEUT et DOIT être meilleur, que la violence est inacceptable, que la haine, l'exploitation et le mépris ne sont pas des réponses...

Parmi les moyens de passer ce message, depuis un an, nous avons entre autre été prendre deux ou douze marches avec des centaines de milliers d'amis que nous ne connaissions pas.

Une de ces marches en famille a eu lieu il y a un peu plus d'un an, je m'en rappelle et vous aussi probablement, par un froid sibérien du genre de ceux que nous avons eus cet hiver. Au départ, je vous laisse à imaginer la réticence très verbale de David et Pascal à l'idée de devoir s'habiller par-dessus habillé pour aller... marcher dans la rue avec des tas d'inconnus par -35 en scandant des slogans certainement obscurs pour des enfants de 6 et 9 ans. Probablement que la promesse d'un chocolat chaud en bout de route a joué un peu dans la motivation... mais je peux vous assurer qu'une fois dans le cortège, une fois dans la marche, nous n'avons plus entendu aucune plainte ni n'avons eu à tirer ou à pousser. L'impact général espéré par les organisateurs de l'événement n'a peut-être pas atteint M. W mais celui que NOUS, parents, souhaitions, de faire entrevoir le chemin du rêve à nos enfants, celui là a été largement atteint. Aujourd'hui, un an plus tard, ce qui se passe dans le

monde n'est plus un sujet inconnu ou sans intérêt pour nos enfants : ils savent que l'injustice rôde, que la violence est le lot de milliers de familles. Ils connaissent plusieurs des acteurs. On en parle à la maison. Et cela amène parfois des questions, généralement pas facile à répondre. Genre : Pourquoi on fait ça? Est-ce que ça donne quelque chose? (Kossadone?)... Lourdes questions!

En descendant la rue St-Jean à -35, ce jour de février 2003, j'avais en tête une histoire de St-Exupéry, que vous connaissez peut-être. C'est celle de Guillaumet, un aviateur du temps héroïque où les avions n'étaient que de précaires assemblages de tôles, de 2 par 4, de ficelles et de foi. Sans radio, sans radar. Tombé en pleine montagne, dans la neige et le froid glacial, à des kilomètres et des kilomètres du premier village, Guillaumet, pour survivre, pour rejoindre ses frères humains, devait marcher et marcher et marcher. Et marcher. Pour lui, pas de chocolat chaud en bout de ligne. « Après deux, trois quatre jours de marche, on ne souhaite plus que le sommeil »... mais impossible de dormir sans mourir gelé. Et Guillaumet se dit : « Ma femme croit que je marche, mes camarades croient que je marche. Si je ne marche pas, je suis un salaud! »...

... Mohamed, sa femme et ses 5 enfants croient que nous marchons, Ismaël, Fatima, Naziha, Zeljka, Boris Redjic, Amina Lawal, Yossine, Ahmed et son père, Tsin Dao et Lu Pong, Mauricio et sa mère croient que nous marchons pour leur éviter le pire. Si nous ne marchons pas...

Est-ce le doute qui fait parfois de nous des salauds? Avons-nous donc perdu l'espoir? Partout où se pose notre attention, il ne semble y avoir que des raisons de s'arracher ce qui nous reste de cheveux: réchauffement climatique, destruction des milieux naturels, pollution, tortures, guerres, drogues, violence urbaine, prostitution juvénile, diminution de l'espace démocratique au profit des poids lourds économiques, SIDA, etc. Quand on regarde tout cela, on a parfois (souvent?) tendance à se réfugier dans le quant à soi... et pourtant! Quelque chose me dit que ce ne sera pas la solution.

J'ai grandi catholique et c'est parce que ma conjointe était d'une autre dénomination, à savoir mennonite, que j'ai abouti à l'Église unie. C'était comme un terrain neutre pour nos familles respectives, en quelque sorte.

Or la première phrase du Credo

de l'Église unie du Canada me frappe à chaque fois : « Nous ne sommes pas seuls ». Bien sûr, le sens profond est la présence divine, qui nous accompagne dans nos actions. Mais, à 3000 et à moins 35, elle prend aussi un deuxième sens, immédiatement compréhensible... surtout si les manchettes du soir nous indiquent que la planète entière a signifié clairement son dégoût de la guerre. A travers ces non pas 3000, mais ces millions de personnes que l'espoir ou l'urgence poussent à exprimer leur rêve, n'y a-t-il pas quelqu'un (ou quelque chose) qui nous accompagne? Appelez cela comme vous voulez, mais c'est probablement cela qui donne le courage, la force, le goût de continuer.

Nous, nous ne verrons vraisemblablement jamais le monde tel que nous le souhaitons à l'humanité, mais j'espère que nous aurons réussi à en communiquer les plans aux générations qui viennent, et que nous aurons fait, décemment, courageusement, avancer le chantier. C'est tout ce que l'on peut faire, mais cela on peut le faire. Et nous ne sommes pas seuls.

Un défenseur des droits de la personne menacé de déportation aux Etats-Unis puis en Algérie, où sa vie est en danger

Par le Comité de solidarité avec Mohamed Cherfi

Ce texte donne un aperçu historique de la lutte des sans statut d'origine algérienne vivant au Québec jusqu'à la situation actuelle, alors que le porte-parole des sans statut, Mohamed Cherfi, est menacé de déportation depuis le 10 février et que plusieurs autres sans statut se retrouveront dans la même situation dans les prochaines semaines et mois.

Qui sont les sans statut ?

Ce sont des hommes, femmes et enfants venus chercher refuge ici, car l'Algérie est déchirée par une guerre civile qui a fait 150 000 morts en 10 ans. Non reconnues comme réfugiés politiques par le Canada, ces personnes étaient temporairement protégées

par un moratoire sur les déportations vers l'Algérie instauré en 1997 par le gouvernement canadien qui reconnaissait que le conflit civil engendrait des dangers pour leur sécurité. L'absence de statut de résident ou de citoyen pendant des années et un accès restreint aux droits sociaux explique

pourquoi les personnes concernées se sont auto-nommées "sans statut" lorsqu'elles se sont regroupées. En avril 2002, le gouvernement canadien lève le moratoire sur les déportations sous prétexte que la situation s'est améliorée en Algérie. Pourtant, dans ce pays, le conflit perdure et les victimes civi-

les continuent de s'additionner. Comme l'indique le rapport que présentera la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) à la Commission des droits de l'Homme de l'ONU en mars 2004, "chaque mois, une centaine de personnes sont tuées par des groupes armés, les forces de sécurité et les milices armées par l'État".

La procédure de régularisation obtenue

Dès la levée du moratoire sur les déportations, les sans statut algériennes, extrêmement angoissés face à leur déportation imminente, se regroupent en grand nombre autour du Comité d'action des sans statut (CASS) et commencent à se faire entendre en sollicitant des rencontres avec les autorités, en organisant des piquetages devant les bureaux gouvernementaux et en s'exprimant en public et dans les médias. Mohamed Cherfi, un diplômé en langue française qui a quitté l'Algérie à titre d'objecteur de conscience pour éviter de participer au conflit civil, devient rapidement le principal porte-parole et l'un des organisateurs les plus actifs du Comité. Les revendications du CASS, de ses débuts à aujourd'hui, sont les suivantes: retour du moratoire, arrêt immédiat des déportations et régularisation générale des sans statut.

En octobre 2002, la famille Seddiki-Bourouissa, composée de Nadia qui est alors enceinte, de son mari et de leur fils de deux ans, reçoit un des premiers ordres de renvoi vers l'Algérie. La famille obtient le sanctuaire dans la Union United Church à Montréal, avec l'appui du Révérend Darryl Gray. Une dizaine de jours plus tard, le soutien du public et des organismes de la société amène le Ministère des Relations avec les citoyens (MRCI) et Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) à instaurer une procédure spéciale d'examen des demandes des Al-

gériennes pour motifs humanitaires.

Même si l'action des gouvernements constitue de fait une reconnaissance que la levée du moratoire sur les déportations vers l'Algérie n'était pas appropriée, la procédure spéciale Ottawa-Québec mise en place n'accorde pas une protection à l'ensemble des sans statut, mais instaure un processus de sélection des dossiers au cas par cas.

D'abord, sur les 1060 personnes qui étaient protégées temporairement par le moratoire, plus d'une centaine, appelées les "exclus" par le CASS, ne répondent pas aux critères d'éligibilité à la procédure (soit qu'elles vivaient hors-Québec, qu'elles ne pouvaient payer les frais exorbitants pour déposer leur dossier, qu'elles ont un casier judiciaire - le plus souvent pour un délit mineur, etc.). De plus, la sélection des personnes pouvant obtenir leur droit de résidence se fonde sur une évaluation de leur "parcours d'intégration", concept éminemment flou qui est censé, d'après le MRCI, comprendre différentes dimensions (langues, bénévolat, travail, liens amicaux et affectifs) et être appliqué dans un esprit de compassion et de reconnaissance des difficultés rencontrées par les personnes.

Préoccupé par le fait que ce type de procédure excluait d'office des gens et risquait, à terme, d'exclure les personnes les moins scolarisées et celles ayant connu le plus de difficultés à intégrer le marché du travail, le CASS continue de se mobiliser pour exiger une régularisation générale et le retour du moratoire. Des dizaines d'organismes appuient ses revendications dont la Ligue des droits et libertés. Sa lutte se fait connaître dans tout le Canada.

Arrestations

Le ministre de l'Immigration, alors Denis Coderre, reste intransigeant et

refuse d'admettre les "exclus" dans la procédure malgré les pressions du CASS. De plus, les questions posées aux gens lors des entrevues d'évaluation par le MRCI laissent transparaitre une grande marge d'arbitraire. L'anxiété générée par le fait que son avenir dépend de la décision d'un agent, dans un cadre flou, est très grande parmi les sans statut.

Dans le cadre des manifestations CASS pour se faire entendre auprès des autorités, le porte-parole, Mohamed Cherfi, se fait arrêter à trois reprises lors d'actions tout à fait pacifiques. En mars 2003, alors que la délégation du CASS est évincée du bureau du ministre québécois de l'Immigration, alors Rémy Trudel, il est accusé d'"entrave" (un délit mineur) par les policiers, simplement parce qu'il leur a dit qu'il pouvait quitter l'endroit sans escorte. Il passe la fin de semaine en prison et est libéré sous condition de ne plus avoir le droit de se rendre dans aucun des bureaux d'Immigration Québec. Son procès doit se tenir en mars 2004, mais pourrait être reporté s'il a des raisons valables.

Puis, le 29 mai 2003, pendant l'occupation du bureau du ministre fédéral, Denis Coderre, Mohamed Cherfi et une dizaine d'autres sans statut ainsi que deux sympathisantes sont arrêtés et accusés de méfait (un autre délit mineur). Non seulement les policiers ne leur ont-ils pas lu l'avis d'éviction réglementaire pour qu'ils quittent le bureau mais de plus, ils les ont violemment sortis en immobilisant les sans statut et en leur assénant des coups. Les quatre "leaders" du groupe, identifiés par les policiers, dont Mohamed, ont aussi reçu des chocs et brûlures de pistolets électriques (tasers), une arme très dangereuse qui a déjà causé la mort et dont Amnistie Internationale demande l'interdiction. Tous passent la nuit en prison. A la suite de cela, Amnistie Inter-

nationale, section Québec, ainsi que la Ligue des droits et libertés et le NPD dénoncent l'usage démesuré de la force et demandent une enquête indépendante sur les événements. Le CASS présente aussi un mémoire lors des audiences tenues par le Rapporteur spécial de l'ONU sur le racisme, en septembre 2003, et celui-ci se montre très sensible à ce qui s'est passé. Son rapport doit être déposé en mars 2004. Le procès des sans statut aura lieu en juin 2004.

En août 2003, les premiers refus à la suite de l'évaluation des dossiers par le MRCI se font connaître et plusieurs personnes sont admises conditionnellement à ce qu'elles trouvent pour les cinq années à venir un endosseur financier (parrainage) disposant d'un revenu d'un certain niveau, ce qui s'avère impossible dans plusieurs cas. Fin août, Mohamed Cherfi et un autre sans statut font une action pacifique de désobéissance civile dans les bureaux d'Immigration Québec en s'y rendant chaque après-midi faire un piquetage dans la salle d'attente en exhibant les slogans peints sur leurs chandails. Mohamed est arrêté pour bris de conditions et passe la fin de semaine en prison.

Refus

Vers la mi-septembre, Mohamed Cherfi, comme plusieurs autres personnes, reçoit un avis de refus préliminaire à la suite de l'évaluation de son parcours d'intégration. Il dépose un dossier étoffé dans le cadre de l'appel de la décision prévu par la procédure, mais évalué par le même agent. Celui-ci reprochera à Mohamed d'être un "social activist" lors d'une conversation avec son avocat.

Procédés douteux

Le 21 novembre, Mohamed Cherfi reçoit un avis de refus définitif de sa demande pour motifs humanitaires auprès du MRCI. Deux jours plus

tard, une intervention publique du CASS est réalisée auprès de la ministre de l'Immigration du Québec, Michelle Courchesne, alors qu'elle procédait au lancement de la Semaine des rencontres interculturelles. A ce moment, elle s'engage à réexaminer le dossier de Mohamed Cherfi ainsi que celui de toutes les personnes refusées dans le cadre de la procédure spéciale d'examen des parcours d'intégration. Des rencontres et échanges téléphoniques se sont tenus entre le CASS et le cabinet de la ministre du 24 novembre 2003 au 22 janvier 2004.

C'est seulement dans une lettre datée du 22 janvier que le cabinet de la ministre a finalement indiqué que l'avis de refus final était maintenu pour tous les dossiers, au terme du processus de révision entamé deux mois plus tôt. Nombre d'indices laissent entendre que le refus de Mohamed Cherfi constitue un refus politique, lié à ses activités de militant revendiquant justice non seulement pour lui, mais aussi pour les autres. Les procédures dilatoires utilisées tout au long de la révision des dossiers par le cabinet de la ministre et les allusions à la manifestation au bureau du ministre Coderre, s'ajoutent au fait que le cabinet de la ministre Courchesne a, en bout de ligne, renvoyé la balle au gouvernement fédéral.

Le cabinet a en effet affirmé au CASS, lors d'une dernière rencontre, le 22 janvier, à laquelle assistait la présidente de la Ligue des droits et libertés du Québec, qu'il n'avait pas le pouvoir de renverser la décision des agents d'évaluation, du fait que les dossiers étaient déjà traités dans le cadre de la procédure fédérale de renvoi. Or, le cabinet savait au départ que dès que les agents d'évaluation émettent un refus définitif, une copie du dossier est transférée au niveau fédéral pour la préparation du renvoi. Québec, qui gère la procédure spé-

ciale pour les Algérien-nes conjointement avec Ottawa, avait la responsabilité d'informer le niveau fédéral de la révision en cours, afin que soient stoppées les procédures de préparation des renvois.

Il apparaît clair que Mohamed Cherfi est refusé et sera déporté parce qu'il a été le principal organisateur et porteparole du Comité d'action des sans statut dont la lutte acharnée pendant deux ans a obligé les autorités gouvernementales à régulariser la majorité des 1000 Algérien-nes qui devaient être déportés après la levée du moratoire en avril 2002. Le taux d'acceptation par le MRCI est de 90%.

Dangers encourus

La déportation de Mohamed vers les États-Unis, puisqu'il est entré au Canada par ce pays, le conduirait tout droit en détention jusqu'à ce que les autorités américaines le déportent vers l'Algérie. Là-bas, sa vie est en danger à l'instar de celle de tous les défenseurs des droits de la personne et de toute personne qui critique publiquement le régime. Le dernier rapport de la FIDH au sujet de l'Algérie fait état des violations systématiques des droits de la personne (disparitions, emprisonnement, torture, disparitions). Le gouvernement algérien interdit aussi aux Rapporteurs spéciaux des Nations unies et à la FIDH de se rendre dans le pays pour faire état de la situation.

Mohamed Cherfi espère des autorités canadiennes et québécoises qu'elles trouvent une solution humanitaire pour qu'il puissent rester au Canada. Sa situation fait de lui une "personne à protéger" à titre de personne visée par la Convention contre la torture ou risquant des peines ou traitements cruels ou inusités, tel que défini dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Sa demande de protection est appuyée par la Ligue des

droits et libertés et par la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme qui reconnaissent que son rôle à titre de porte-parole du Comité d'action des sans statut vient accroître les risques pour sa sécurité en Algérie.

Courriel d'appui

Par Barry Ésau

Ce texte a été diffusé à l'émission Lamarche Le Matin de la radio de Radio-Canada, le 20 février.

« C'est avec grand intérêt que j'ai écouté votre entrevue avec monsieur Mohamed Cherfi ce matin. Je suis paroissien de l'église unie Saint-Pierre et je suis heureux, pour ne pas dire fier, de la prise de position de notre pasteur et de nos anciens dans cette affaire. Nous croyons qu'une des raisons d'être de l'Église est d'être un refuge pour des gens persécutés, comme l'est monsieur Cherfi. Lui offrir asile va de soi pour une communauté qui cherche à donner des mains et des pieds à sa foi.

En contraste avec ce geste de compassion est le cynisme des agents responsables pour l'ordre de déportation qui menace monsieur Cherfi. Voici un homme qui a été obligé de quitter son pays parce qu'il rejetait la violence de l'État et a refusé d'y participer. Voici un homme de conviction qui a milité pour améliorer le sort de plusieurs autres ressortissants algériens. Voici un homme qui dérange. Voilà son erreur.

Le Canada ne veut pas de gens qui

dérangent. Le « plus meilleur pays au monde », ou du moins les forces néolibérales qui le contrôlent, veut seulement des immigrants tranquilles qui prêteront allégeance à la reine, qui se confondront dans le décor, et, surtout, qui se tairont. Monsieur Cherfi a osé lever sa voix contre des injustices et pour cela, on veut le sacrer dehors, même si cela mettra sa vie en danger. Gens de conviction, nous ne voulons pas de vous ! Paul Martin et son gouvernement en sont la preuve...



ÉGLISE UNIE SAINT-PIERRE ET PINGUET

Recensement 2004

Nom : _____

Nom du conjoint ou de la conjointe : _____

(Celui-ci ou celle-ci est invité(e) à remplir individuellement un exemplaire du questionnaire, pour établir son propre degré de participation à l'égard de la paroisse)

Information sur les enfants (moins de 18 ans) :

Nom(s)

Date de naissance

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Adresse

Numéros de téléphone :

Domicile : _____ Travail : _____

Cellulaire : _____

Télécopieur : _____

Courriel (E-mail) : _____

Suite du questionnaire au verso...

Degré de participation

(s.v.p. cocher l'affirmation qui correspond le mieux au point où vous en êtes dans votre relation à l'Église unie Saint-Pierre)

- | | | |
|-----|---|---|
| 8.1 | Je me considère présentement comme un(e) « membre en règle de la paroisse » c'est-à-dire une personne qui considère que l'Église unie du Canada est son Église et l'Église unie Saint-Pierre sa paroisse. J'ai déjà posé un geste officiel pour signifier cette appartenance. | q |
| 8.2 | Je souhaite devenir membre en règle. | q |
| 8.3 | Je me considère présentement comme un(e) « adhérent(e) », c'est-à-dire une personne qui participe au moins occasionnellement aux cultes et autres activités de la paroisse, mais sans vouloir pour le moment devenir « membre en règle ». | q |
| 8.4 | Je ne participe présentement à aucune activité de la paroisse, mais je reçois le bulletin d'information <i>La Parpaille</i> et je souhaite continuer à le recevoir. | q |
| 8.5 | Je vous demande de retirer mon nom de la liste de la paroisse. | q |

Merci de votre collaboration

Remettre en main propre ou retourner par la poste pour le 31 mars 2004 à :

Gérald Doré, pasteur
Église unie Saint-Pierre
78, rue Sainte-Ursule
Québec (Québec)
G1R 4E8

Pour information par téléphone : 692-3422